

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 632

présenté par

Mme Poletti et M. Herbillon

à l'amendement n° 630 du Gouvernement

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« parmi les titulaires et parmi les suppléants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par ce sous-amendement de faire en sorte que majorité et opposition soient représentés aussi bien parmi les titulaires que parmi les suppléants du CA de l'AFD.